

UNION DES PORTS DE FRANCE

UPF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 2 rue de Phalsbourg | 75017 PARIS | Tél. : + 33 1 47 66 58 20 | www.ecovis.fr
S.A. au capital de 76 000 Euros | RCS PARIS 612 000 836 | APE : 6920Z

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.

ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International® network of firms.
ECOVIS International® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

UNION DES PORTS DE FRANCE

UPF

8, Place du Général Catroux

75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'UNION DES PORTS DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION DES PORTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Créances » de l'annexe des compte annuels concernant les cotisations impayées d'un adhérent.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 septembre 2023

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris



Emmanuel Magnier

Associé

UNION DES PORTS DE FRANCE

8 Place du Général Catroux

75017 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2022

APE : 9411Z

SIRET : 31961763500010

SOMMAIRE

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES ANNUELS

Association bilan Actif

5

Association bilan Passif

6

Assoc. Résultat (liste)

7

8

ANNEXE COMPTABLE

Annexe Association

11

13

COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION BILAN ACTIF

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	574 228	488 460	85 768	96 078
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	96 002	83 594	12 408	15 801
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	670 231	572 054	98 176	111 880
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	306 122		306 122	198 014
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	41 908		41 908	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 289 081		1 289 081	1 441 670
Charges constatées d'avance	19 290		19 290	21 280
TOTAL (II)	1 656 401		1 656 401	1 660 964
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 326 632	572 054	1 754 577	1 772 844

ASSOCIATION BILAN PASSIF

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 415 688	964 930
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 848	446 220
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>1 396 840</i>	<i>1 411 149</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	22 891	22 891
TOTAL (I)	1 419 732	1 434 041
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	44 601	49 140
TOTAL (II)	44 601	49 140
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	119 960	123 620
TOTAL (III)	119 960	123 620
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	130	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 074	46 677
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	87 862	113 529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 219	5 837
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	170 285	166 043
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 754 577	1 772 844

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 046 926	1 250 342
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 918	9 392
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 660	14 400
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7	3
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 061 511	1 274 137
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	784 367	456 544
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 387	15 970
Salaires et traitements	183 456	207 889
Charges sociales	84 219	95 961
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 185	33 744
Dotations aux provisions		3 850
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6	14 553
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 085 620	828 511
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-24 110	445 626
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 286	594
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 286	594
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 286	594

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-22 824	446 220
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 976	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 976	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 976	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 066 772	1 274 731
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 085 620	828 511
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-18 848	446 220

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'Association a pour objet de :

- regrouper en son sein, en tant que « membres actifs », les gestionnaires et exploitants des ports maritimes et fluvio-maritimes de commerce et de pêche français dont les Grands Ports Maritimes et Fluvio-Maritimes métropolitains, les ports autonomes intérieurs, les ports des DOM/TOM, les autres ports de commerce et les ports de pêche.
- accueillir en son sein, en tant que « membres associés », notamment les autorités portuaires décentralisées de ports maritimes ou fluviaux, personnes physiques ou morales, les gestionnaires ou exploitants de ports fluviaux ;
- accueillir en son sein, en tant que « membres partenaires » d'autres personnes physiques ou morales ayant un intérêt commun avec les gestionnaires et exploitants de ports français (comme, par exemple, les anciens membres de l'Association de Développement des Ports Français ou encore les élus intéressés par les sujets portuaires) ;
- de défendre l'intérêt collectif de ses membres par tous moyens licites.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Association répond à trois missions essentielles

Représenter les établissements portuaires français dans les négociations sociales de branche en liaison avec l'UNIM (Union Nationale des Industries de la Manutention) et les organisations syndicales, notamment pour la gestion de la convention collective nationale unifiée Ports et Manutention,

Défendre les intérêts des ports français vis-à-vis des pouvoirs publics français, des instances européennes et des media, notamment au sein de l'association des ports maritimes européens (ESPO),

Animer des réseaux de partage de bonnes pratiques et d'échange d'expériences sur les divers métiers portuaires.

Les moyens mis en oeuvre :

L'UPF met en place des commissions, et des clubs métiers pour exercer son objet social :

Commissions permanentes

La Commission des Ports délégués ou concédés étudie les questions spécifiques à ces établissements, en particulier les relations délégant-déléataire ou concédant-concessionnaire, les relations des établissements délégués ou concessionnaires avec leurs clients et avec les collectivités locales.

La Commission des Grands Ports Maritimes et Fluvio-Maritimes métropolitains examine les questions spécifiques à ces établissements et peut, le cas échéant, inviter en tant que de besoin, les personnes compétentes. Cette Commission est composée des Présidents de Directoires des Grands Ports Maritimes et Fluvio-Maritimes métropolitains. Son Président est désigné parmi ses pairs. En son absence elle est présidée par un autre Membre de la Commission.

La commission des Ports d'Outre-mer traite des questions intéressant plus spécifiquement ces ports : politique de l'Etat outre-mer, politique européenne vis-à-vis des zones ultramarines...

La Commission des Ports de pêche traite des questions intéressant plus spécifiquement les ports de pêche : relations avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, avec FranceAgriMer, questions européennes en matière de pêche...

La commission sociale étudie les questions communes concernant la gestion des personnels et permet les échanges de vue entre les Membres de l'Association sur ces questions. Elle analyse les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration.

La commission des affaires européennes examine les questions européennes justifiant une prise de position de l'Union des ports de France.

Clubs métiers

Le Conseil d'Administration peut constituer sur tout sujet des Clubs métiers, éventuellement communs avec d'autres associations. Ces Clubs métiers permettent notamment l'échange de bonnes pratiques entres les

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Membres de l'Association.

Ils permettent d'approfondir les réflexions pour élaborer des orientations de l'Association ou préparer une publication et rendent compte de leur activité au Conseil d'Administration.

Nos Clubs métiers :

Environnement
Marine
Transport
Douane
Infrastructure marine
Juriste droit social
Juristes portuaires
Responsables techniques & équipements portuaires
Communication (consultez ici le trombinoscope du GT COM)

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 754 577,20 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -18 848,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Fin décembre 2022, une convention de rupture conventionnelle a été signée entre l'Union des Ports de France et la salariée Mme DELRIEU Christina chargée de communication et d'information.

Le montant de l'indemnité de rupture s'élève à 7 048,53€ et a été provisionné dans les clomptes.

L'Union des Ports de France propriétaire de ses locaux a réglée sur l'exercice 152 405,60€ d'appels de fonds exceptionnels pour la refecton de la toiture du bâtiment.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les entités ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31/12/2022, l'Association n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois le conflit se poursuivant sur 2023 et les activités de l'Association pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

et celles du règlement N°2022-02 modifiant le règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 et 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 et 10 ans
- Matériel informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Autres matériels	5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture de l'exercice, le total des créances s'élève à 305 169.25€

Le traitement de certaines cotisations relatives aux années antérieures à 2022 pour 174 947,75€ doit être réexaminé ultérieurement.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le contrat d'embauche des agents prévoit le versement d'indemnités de départ à la retraite calqué sur celui de la convention collective.

L'association comptabilise une provision au titre des droits acquis par le personnel. Elle s'élève à la clôture de l'exercice à 119 960€ après une reprise de provision de 3 660€ suite au départ d'une salariée.

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHANGEMENT DE MÉTHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre	574 228		
		Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Matériel de transport	91 520	4 482	
Matériel de bureau & mobilier informatique					
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		665 749		4 482	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL					
TOTAL GENERAL		665 749		4 482	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPORÉES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			574 228
		Sur sol d'autrui			
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			
		Matériel de transport			96 002
Mat. bureau, inform., mobilier					
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				670 231	
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
TOTAL					
TOTAL GENERAL				670 231	

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	478 150	10 311		488 460
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	75 719	7 875		83 594
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		553 869	18 185		572 054
TOTAL GENERAL		553 869	18 185		572 054

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
A.	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées	22 891			22 891
	TOTAL	22 891			22 891
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	123 620		3 660	119 960
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	123 620		3 660	119 960	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	146 511		3 660	142 851	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises			3 660		
			- d'exploitation		
			- financières		
			- exceptionnelles		

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	306 122	306 122	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	41 908	41 908		
Charges constatées d'avance	19 290	19 290		
TOTAUX		367 320	367 320	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 290
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 290

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	952
Autres créances	41 908
Disponibilités	
TOTAL	42 860

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	964 930		450 759		1 415 688
Excédent ou déficit de l'exercice	446 220		-18 848	446 220	-18 848
Provisions réglementées	22 891				22 891
TOTAUX	1 434 041		431 911	446 220	1 419 732

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE SUIVI DES **FONDS DEDIES**

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
subvention travaux	49 140		49 140		4 539			44 601	
TOTAL	49 140		49 140		4 539			44 601	

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	130	130		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	77 074	77 074		
Personnel & comptes rattachés	45 790	45 790		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	37 232	37 232		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 839	4 839		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5 219	5 219		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	170 285	170 285		

renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE ASSOCIATION

UNION DES PORTS DE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	4,00	4,00
Ingénieurs et cadres	3,00	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	1,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :	1,00	1,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		